

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres	1 <sup>er</sup> mai 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
407 International Inc.	4 mai 2020	Ontario
FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset Mandat privé de répartition de l'actif mondial CI Fonds Indice MSCI Monde Incidence ESG CI	29 avril 2020	Ontario
FNB Sociétés financières mondiales Hamilton FNB Sociétés financières américaines à moyenne/petite capitalisation Hamilton FNB indiciel retour à la moyenne - banques canadiennes Hamilton FNB indiciel équipondéré - banques australiennes Hamilton FNB Sociétés financières axées sur	29 avril 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
l'innovation Hamilton		
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	5 mai 2020	Ontario
Fonds marché monétaire		
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC		
Fonds de revenu à court terme CIBC		
Fonds canadien d'obligations CIBC		
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC		
Fonds équilibré CIBC		
Fonds de revenu de dividendes CIBC		
Fonds de croissance de dividendes CIBC		
Fonds d'actions canadiennes CIBC		
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC		
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC		
Fonds d'actions américaines CIBC		
Fonds petites sociétés américaines CIBC		
Fonds d'actions mondiales CIBC		
Fonds d'actions internationales CIBC		
Fonds d'actions européennes CIBC		
Fonds de marchés émergents CIBC		
Fonds Asie-Pacifique CIBC		
Fonds petites sociétés internationales CIBC		
Fonds sociétés financières CIBC		
Fonds ressources canadiennes CIBC		
Fonds énergie CIBC		
Fonds immobilier canadien CIBC		
Fonds métaux précieux		
Fonds mondial de technologie CIBC		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC		
Fortified Trust	30 avril 2020	Ontario
Metalla Royalty & Streaming Ltd.	29 avril 2020	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Sabina Gold & Silver Corp.	29 avril 2020	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> Canada	1 <sup>er</sup> mai 2020	Ontario
Catégorie Fidelity Expansion Canada		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada		
Catégorie Fidelity Potentiel Canada		
Catégorie Fidelity Dividendes		
Catégorie Fidelity Canada Plus		
Catégorie Fidelity Dividendes Plus		
Catégorie Fidelity Situations spéciales		
Catégorie Fidelity Frontière Nord <sup>MD</sup>		
Catégories d'actions nord-américaines		
Catégorie Fidelity Actions nord-américaines		
Catégorie Fidelity Occasions canado- américaines		
Catégorie Fidelity Occasions canado- américaines – Devises neutres		
Catégories d'actions américaines		
Catégorie Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> Amérique		
Catégorie Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Actions américaines		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique		
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Événements opportuns		
Catégorie Fidelity Événements opportuns – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines		
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises		
Catégories d'actions internationales et mondiales		
Catégorie Fidelity Étoile d'Asie <sup>MD</sup>		
Catégorie Fidelity Chine		
Catégorie Fidelity Marchés émergents		
Catégorie Fidelity Europe		
Catégorie Fidelity Extrême-Orient		
Catégorie Fidelity Mondial		
Catégorie Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> mondiales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> mondiales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
-------------------	--------------	----------------------------------

Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres

Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré

Catégorie Fidelity Petite Capitalisation mondiale

Catégorie Fidelity Discipline Actions<sup>MD</sup> internationales

Catégorie Fidelity Discipline Actions<sup>MD</sup> internationales – Devises neutres

Catégorie Fidelity Japon

Catégorie Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup>

Catégorie Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup> – Devises neutres

Catégorie Fidelity Croissance internationale

Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale

Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres

Catégorie Fidelity Vision stratégique

Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres

Catégorie Fidelity Innovations<sup>MD</sup> mondiales

Catégorie Fidelity Innovations<sup>MD</sup> mondiales – Devises neutres

Catégorie Fidelity Bâtisseurs<sup>MD</sup>

Catégorie Fidelity Bâtisseurs – Devises neutres<sup>MC</sup>

Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales

Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres

Catégories sectorielles mondiales

Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux

Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux

Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
-------------------	--------------	----------------------------------

Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales

Catégorie Fidelity Immobilier mondial

Catégorie Fidelity Innovations technologiques

Catégorie Fidelity Télécommunications mondiales

Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens

Catégorie Fidelity Équilibre Canada

Catégorie Fidelity Revenu mensuel

Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu

Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial

Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre

Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance

Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale

Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada

Catégorie Fidelity Obligations de sociétés

Mandat privé Fidelity Actions canadiennes

Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré

Mandat privé Fidelity Actions américaines

Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres

Mandat privé Fidelity Actions internationales

Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres

Mandat privé Fidelity Actions mondiales

Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres

Mandat privé Fidelity Valeur concentrée

Mandats de répartition de l'actif et

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
équilibrés		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Équilibre neutres		
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif		
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres		
Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus		
CC&L Core Income and Growth Fund	30 avril 2020	Ontario
Fonds d'actions de revenu et de croissance CC&L		
Fonds Global Alpha CC&L		
Fonds d'obligations à haut rendement CC&L		
FNB d'obligations de sociétés canadiennes échelonnées 6-10 ans RBC	29 mai 2020	Ontario
FNB d'obligations canadiennes à escompte RBC		
FNB d'obligations canadiennes à court terme RBC PH&N		
FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC		
FNB de revenu diversifié mondial BlueBay RBC (CAD – Couvert)		
FNB d'actions privilégiées canadiennes RBC		
FNB quantitatif leaders de dividendes canadiens RBC		
FNB quantitatif leaders d'actions canadiennes RBC		
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC		
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC (CAD – Couvert)		
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC		
FNB quantitatif leaders d'actions		



Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
américaines RBC (CAD – Couvert)		
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC		
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC (CAD – Couvert)		
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC		
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC (CAD – Couvert)		
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC		
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC (CAD – Couvert)		
FNB quantitatif leaders de dividendes de marchés émergents RBC		
FNB quantitatif leaders d'actions de marchés émergents RBC		
FNB stratégique leaders de dividendes mondiaux RBC		
FNB stratégique leaders d'actions mondiales RBC		
FNB quantitatif leaders infrastructures mondiales RBC		
FNB quantitatif leaders immobilier mondial RBC		
FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve	1 <sup>er</sup> mai 2020	Ontario
FNB indiciel jeux électroniques Evolve		
Fonds indiciel innovation Evolve		
Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve		
Fortuna Silver Mines Inc	29 avril 2020	Colombie-Britannique
Le fonds Bitcoin	5 mai 2020	Ontario
Metalla Royalty & Streaming Ltd.	1 <sup>er</sup> mai 2020	Colombie-Britannique
Rogers Communications Inc.	30 avril 2020	Ontario
Veritas Canadian Equity Fund	29 avril 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Village Farms International, Inc.	30 avril 2020	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Gestion de l'encaisse	1 <sup>er</sup> mai 2020	Ontario
Catégorie Titres spécialisés nord-américains		
Catégorie Croissance et revenu (GIGWL)		
Catégorie Dividendes (GIGWL)		
Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)		
Catégorie Valeur canadienne (FGP)		
Catégorie Actions canadiennes (Laketon)		
Catégorie Focus Actions canadiennes (Beutel Goodman)		
Catégorie Croissance canadienne (GIGWL)		
Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)		
Catégorie Dividendes américains (GIGWL)		
Catégorie Valeur américaine (Putnam)		
Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta)		
Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)		
Catégorie Actions internationales de base		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
(JPMorgan)		
Catégorie portefeuille d'obligations avantage Canoe	30 avril 2020	Alberta
Fonds mondial de revenu Canoe		
Catégorie portefeuille mondiale de revenu Canoe		
Fonds de revenu à prime Canoe		
Catégorie portefeuille défensive d'actions américaines Canoe ( <i>auparavant, Catégorie portefeuille américaine de revenu d'actions Canoe</i> )		
Catégorie portefeuille nord-américaine de revenu mensuel Canoe		
Fonds d'actions mondiales Canoe		
Fonds défensif d'actions internationales Canoe ( <i>auparavant, Fonds d'actions internationales Canoe</i> )		
Catégorie portefeuille mondiale toutes capitalisations Canoe	4 mai 2020	Alberta
FNB BetaPro Pétrole brut Haussier quotidien ( <i>auparavant, FNB BetaPro Pétrole brut Haussier quotidien 2x</i> )	5 mai 2020	Ontario
FNB BetaPro Pétrole brut Baissier quotidien -1x2 ( <i>auparavant, FNB BetaPro Pétrole brut baissier quotidien -2x</i> )		
FNB BetaPro Pétrole brut Haussier quotidien ( <i>auparavant, FNB betaPro pétrole brut haussier quotidien 2x</i> )	30 avril 2020	Ontario
FNB BetaPro Pétrole brut Baissier quotidien -1x2 ( <i>auparavant, FNB BetaPro pétrole brut baissier quotidien -2x</i> )		
FNB de répartition de l'actif mondial CI First Asset	30 avril 2020	Ontario
FNB indice msci monde incidence ESG CI First Asset	30 avril 2020	Ontario
Fonds d'épargne à intérêt élevé CI	30 avril 2020	Ontario
Fonds de stratégies sur devises Ninepoint	5 mai 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds défensif mondial équilibré Canoe	30 avril 2020	Alberta
Sphere FTSE Emerging Markets Sustainable Yield Index ETF	5 mai 2020	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-29	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-30	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-30	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-30	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-30	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-04-30	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-05	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-05	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-05	2019-11-05

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-05	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-05	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-06	2019-11-05
Banque de Montréal	2020-04-29	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-29	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-04-29	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-01	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-04	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-05	2018-06-01

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-05-05	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-05	2018-06-01
Banque Nationale du Canada	2020-04-28	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-28	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-28	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-28	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-28	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-29	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-29	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-29	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-30	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-30	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-30	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-30	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-30	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-04-30	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-01	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-04	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-04	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-05	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-05	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-05	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-05	2018-07-03
Banque Royale du Canada	2020-04-17	2020-02-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	2020-04-17	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-04-23	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-04-28	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-04-28	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-04-28	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-04-28	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-04-28	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-04-28	2020-02-27
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-04-29	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-04-29	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-04-30	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-05-04	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-05-04	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-05-04	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Ecosse	2020-05-04	2020-03-11
La Banque Toronto-Dominion	2020-04-29	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-04-30	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-04	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-04	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-04	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-04	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-04	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-05	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-05	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-05	2018-06-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
mCloud Technologies Corp.	2020-04-29	2020-04-28

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Aquilini GameCo Inc.	2019-03-20	25 000 200 \$



Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Aquilini GameCo Inc.	2019-06-19	10 000 000 \$
Arctic Star Exploration Corp.	2019-03-26	588 000 \$
Ashrei IV Realty Limited Partnership	2019-05-31	5 044 023 \$
Ashrei IV Realty Limited Partnership	2019-09-03	798 000 \$
Ashrei IV Realty Limited Partnership	2019-12-23	1 650 000 \$
Ashrei IV Realty Limited Partnership	2020-04-01	16 118 165 \$
Avalon Works Corp.	2019-03-28	125 000 \$
Avalon Works Corp.	2019-06-17	80 000 \$
Avivagen Inc.	2019-03-28	5 264 000 \$
Avivagen Inc.	2019-04-09	114 000 \$
Brookfield Real Assets Hybrid Fund (Canada) L.P.	2019-03-29	125 000 \$
Brookfield Real Assets Hybrid Fund (Canada) L.P.	2019-04-01	19 230 500 \$
Brookfield Real Assets Hybrid Fund (Canada) L.P.	2019-07-02	15 796 050 \$
Brookfield Real Assets Hybrid Fund (Canada) L.P.	2020-01-02	24 786 500 \$
Bruce Power L.P.	2020-04-09	529 629 000 \$
BTU Metals Corp.	2019-03-29	900 000 \$
BTU Metals Corp.	2019-06-24	1 485 000 \$
CCO Holdings, LLC	2020-02-18	167 050 800 \$
CDP Financière Inc.	2020-04-15	140 647 301 \$
Citigroup Inc.	2020-04-08	169 811 400 \$
Corporation Fiera Capital	2019-04-03	17 594 877 \$
Costco Wholesale Corporation	2020-04-20	128 040 606 \$
CPPIB Capital Inc.	2020-04-09	6 994 890 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Crystal Lake Mining Corporation	2019-03-25 au 2019-04-01	4 515 287 \$
Crystal Lake Mining Corporation	2019-08-02	1 293 042 \$
Crystal Lake Mining Corporation	2019-11-19	1 883 825 \$
Delta Air Lines, Inc.	2020-04-28	266 606 300 \$
Fairstone Financial Issuance Trust I	2019-03-22	54 586 000 \$
Fiducie de liquidite sur actifs immobiliers	2020-02-11	279 348 348 \$
Firm Capital Private Mortgage Trust	2019-03-29	974 000 \$
Fonds Solstar Capital	2020-02-18	1 525 000 \$
Fonds Solstar Capital	2020-02-27	316 000 \$
Fonds Solstar Capital	2020-04-07	531 390 \$
Fonds Solstar Capital	2020-04-08	1 813 000 \$
ForgePoint Cyber Affiliates Fund II, L.P.	2020-04-23	597 678 \$
Forgepoint Cybersecurity Fund II, L.P.	2019-05-31	40 581 000 \$
GeneNews Limited	2019-03-25	900 000 \$
GeneNews Limited	2019-04-23	340 000 \$
GMF Series III, Inc.	2019-03-15	4 946 000 \$
GMF Series III, Inc.	2019-06-17	2 483 000 \$
GMF Series III, Inc.	2019-07-15	3 855 000 \$
GMF Series III, Inc.	2019-08-15	7 834 563 \$
GMF Series III, Inc.	2019-10-17	3 457 000 \$
GMF Series III, Inc.	2020-01-16	3 217 000 \$
GMF Series III, Inc.	2020-04-17	2 304 000 \$
Innovative Properties Inc.	2019-03-26	35 088 000 \$
Katexco Pharmaceuticals Corp.	2018-10-01	2 720 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
LexaGene Holdings Inc.	2019-03-29	2 843 826 \$
LiveWell Canada Inc.	2019-03-20	1 701 260 \$
MO Fund I, a series of Riverside Ventures, LP	2019-03-27	2 012 \$
Pulis Real Estate LP2	2019-03-29	271 936 \$
Pulis Real Estate LP2	2019-04-29	369 040 \$
Pulis Real Estate LP2	2019-08-20	287 394 \$
Pulis Real Estate LP2	2019-09-27	1 307 124 \$
Pulis Real Estate LP2	2019-11-07	207 872 \$
Pulis Real Estate LP2	2019-12-23	402 288 \$
Pure Gold Mining Inc.	2019-03-29	5 175 063 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2019-03-27	1 235 566 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2019-04-22	1 378 535 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2019-05-23	1 663 575 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2019-06-21	14 666 715 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2019-07-19	804 328 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2019-08-22	5 649 223 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2019-09-23	4 411 047 \$
Qwest Productivity Media Income Trust	2019-10-22	1 447 914 \$
Ressources KWG inc.	2019-03-15	753 648 \$
Ressources Sirius inc.	2019-04-04	1 144 800 \$
Ressources Sirius inc.	2019-05-08	515 000 \$
Ressources Sirius inc.	2019-06-18	200 000 \$
Ressources Sirius inc.	2019-10-18	1 480 000 \$
Ressources Sirius inc.	2019-12-20	1 846 105 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Romspen US Mortgage Investment Fund	2019-04-01	8 608 251 \$
Romspen US Mortgage Investment Fund	2019-06-03	3 566 183 \$
Romspen US Mortgage Investment Fund	2019-08-01	1 829 947 \$
Romspen US Mortgage Investment Fund	2019-10-01	10 040 236 \$
Romspen US Mortgage Investment Fund	2019-11-01	15 766 364 \$
Romspen US Mortgage Investment Fund	2020-01-02	2 261 455 \$
Romspen US Mortgage Investment Fund	2020-03-02	1 388 356 \$
Sinai Health System	2020-04-08	157 000 000 \$
Sky Gold Corp.	2019-04-16	197 000 \$
Sky Gold Corp.	2019-06-27	1 150 000 \$
Sky Gold Corp.	2019-12-23	545 000 \$
StageZero Life Sciences Ltd.	2019-07-10 au 2019-07-12	1 593 247 \$
The Republic of Italy	2020-04-28	45 323 743 \$
The Republic of Turkey	2019-11-14	6 600 495 \$
Tidal Health Solutions Ltd.	2019-03-25 au 2019-04-01	1 445 000 \$
Tidal Health Solutions Ltd.	2019-07-26	548 000 \$
Tidal Health Solutions Ltd.	2019-08-23	250 000 \$
T-Mobile USA, Inc.	2020-04-09	562 946 449 \$
United Mexican States	2020-04-27	6 260 169 \$
UpTempo Inc.	2019-03-21	147 000 \$
VOTI Détection inc.	2019-11-15	300 001 \$
VOTI Détection inc.	2020-04-14	3 600 000 \$
Xtraction Services, Inc.	2019-03-22	5 415 000 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

#### Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Vu la demande présentée par Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 avril 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu l'alinéa 6.3(1)(3)b) et l'article 11.1 du *Règlement 44-102 sur le placement des titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 (le « Règlement 44-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le Règlement 44-102 et les termes définis suivants :

« déclaration d'inscription américaine » : la déclaration d'inscription sur formulaire 10-F de l'émetteur, laquelle a été déposée auprès de la SEC le 11 février 2020;

« prospectus » : le prospectus préalable de base de l'émetteur daté du 11 février 2020, lequel a été déposé auprès de l'Autorité, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments » : les suppléments relatifs au prospectus visant un placement de titres uniquement aux États-Unis, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« titres » : les titres d'emprunt de l'émetteur à être émis aux termes de la déclaration d'inscription américaine;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir une dispense (i) de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des suppléments et (ii) de l'obligation prévue au sous-paragraphe 6.3(1)(3) du Règlement 44-102 d'inclure l'attestation des placeurs dans les suppléments (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;

2. aucune sollicitation pour les fins de placements de titres ne sera effectuée auprès d'investisseurs résidant au Canada;
3. la sollicitation pour les fins de placements de titres ne sera effectuée qu'auprès d'investisseurs résidant aux États-Unis;
4. les titres peuvent être placés aux États-Unis aux termes de la déclaration d'inscription américaine en déposant un supplément à celle-ci, sans qu'il y ait d'examen quelconque par la SEC;
5. les suppléments seront déposés auprès de l'Autorité, conformément au paragraphe 6.4(1) du Règlement 44-102, ainsi qu'auprès de la SEC, conformément à la législation fédérale américaine en valeurs mobilières, afin que le placement des titres soit autorisé aux États-Unis;
6. l'attestation des placeurs, devant être incluse dans les suppléments en vertu du sous-paragraphe 6.3(1)(3) du Règlement 44-102, n'est pas exigée en vertu de la législation fédérale américaine en valeurs mobilières;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait le 28 avril 2020.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2020-FS-0041

### **Metalla Royalty & Streaming Ltd.**

Vu la demande présentée par Metalla Royalty & Streaming Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 avril 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 24 avril 2020, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 24 avril 2020.

Hugo Lacroix  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2020-SMV-0022

#### **PharmaCielo Ltd.**

Vu la demande présentée par PharmaCielo Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 avril 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui

seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 29 avril 2020 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant;
  2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;
  3. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 22 avril 2019;
- (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient établis en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif.

Fait le 28 avril 2020.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2020-FS-0040

#### **Sabina Gold & Silver Corp.**

Vu la demande présentée par Sabina Gold & Silver Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 avril 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 24 avril 2020, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;



Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 22 avril 2020.

Hugo Lacroix  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2020-SMV-0021

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).